

PARC NATIONAUX DE FRANCE  
Conseil d'administration  
Séance du 05 décembre 2006

Délibération n°2006-2

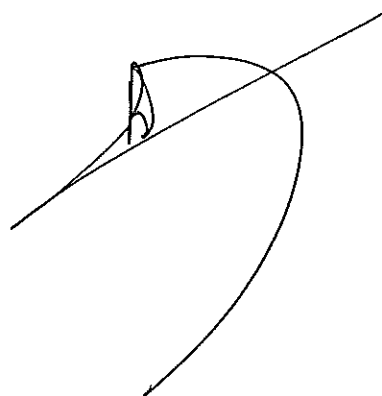
Election du Président du Conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29  
et R.331-81,

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement public Parcs  
Nationaux de France, approuvé par délibération en date du  
5 décembre 2006,

après déroulement du scrutin et dépouillement par les  
assesseurs, est déclaré élu Président du Conseil  
d'administration : *M. Jean-Pierre GIRAN*

Le Commissaire du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of the name 'GIRAN'.